



SOCIETE DE TIR SPORTIF SANCOINNAIS

Mairie – 2 place de l'hôtel de ville – 18600 Sancoins

Site web <http://tir-sportif-sancoinnais.sportsregions.fr>

Mail : tir-sportif-sancoinnais@orange.fr

Stand 02.48.76.24.68 Président 06.59.63.28.47 Daniel ZIELINSKI

Secrétaire 06.42.33.09.08 Patrice MORALES

DEMANDE D'ADHESION

N° de licence _____ Club _____	
1ère Demande*	2ème club*

*rayer les mentions inutiles

NOM : Prénom :
NOM de Naissance : Nationalité :
Né(e) le : à : Code postal :

Adresse :
Code Postal : Ville :

Tel fixe : Portable :
Profession : Mail :

Demande à adhérer au Tir Sportif Sancoinnais. Je m'engage à respecter les statuts, le règlement intérieur et le règlement Ecole de Tir.

Je certifie sur l'honneur :

- N'avoir jamais fait l'objet de poursuites judiciaires
- N'avoir jamais été traité(e) ou interné(e) dans un hôpital psychiatrique
- Jouir de mes droits civils et civiques

La licence doit être portée de façon visible dans l'enceinte du club. Le Responsable de Tir a toute autorité pour faire respecter les règlements du club.

Tout nouveau tireur doit suivre une formation à l'école de tir, sur plusieurs séances.

Documents demandés :

Règlement de la cotisation annuelle	1 certificat médical pratique Tir sportif
1 photo d'identité récente	1 Autorisation parentale pour les mineurs
1 Copie de pièce d'identité valide	

Cotisation annuelle :

- 8 à 17ans, de la Communauté de communes, **70 € ****
- 8 à 17ans, hors communauté de communes, **90 €**
- A partir de 18 ans, toute provenance, **170 €**
- Carte 2ème Club, **100 €**

Paiement par chèque à l'ordre de *Tir Sportif Sancoinnais* ou espèces ou virement bancaire
Le dossier n'est traité qu'une fois complet.

**Sancoins, Augy-sur-Aubois, Chaumont, Givardon, Grossouvre, Mornay-sur-Allier, Neuilly-en-Dun, Neuvy le Barrois, Sagonne, Saint-Aignan-des-Noyers, Vereaux.

L'admission au Club ne devient définitive qu'après validation de la candidature par le Conseil d'administration.

Date :/...../.....

Signature :